



LEBENSQUALITÄT
ENSEMBLE

Réaménagement de la Rue de Madretsch Est

Document de synthèse sur le tronçon S4 des mesures d'accompagnement en matière de circulation de la branche Est de l'A5.

Réaménagement de la Rue de Madretsch Est

(Place du Breuil – Chemin Marie-Louise-Bloesch)

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE : 2025 À 2028

Le tronçon de la rue de Madretsch Est a déjà été revalorisé dans le cadre des mesures immédiates liées à l'ouverture de la branche Est. Différents ajustements doivent maintenant permettre d'améliorer encore la qualité urbanistique et paysagère de l'espace public ainsi que la sécurité des usagers et des usagers de la route. Pour ce faire, la place occupée par le trafic motorisé sera ajusté et des espaces de détente et de flânerie seront créés.

Affinement des mesures immédiates déjà mises en œuvre

Le tronçon Est de la rue de Madretsch a fait l'objet d'une mesure immédiate de modération du trafic lors de l'ouverture du contournement autoroutier de l'A5. Dans ce contexte, le giratoire de la place du Breuil a été légèrement déplacé vers le sud et la rue de Madretsch en direction du passage sous-voies fermé au trafic individuel motorisé au profit des bus, des taxis et des vélos qui y bénéficient d'une voie de circulation propre et commune. Les adaptations prévues dans le cadre des présentes mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) du le tronçon Est de la rue de Madretsch ne remettent pas en question les mesures immédiates déjà mises en œuvre. Diverses adaptations fines doivent permettre d'améliorer encore la qualité de séjour tout en augmentant la sécurité des usagers et des usagers de la route. Concrètement, il est proposé de revaloriser les abords du giratoire en adaptant le revêtement et en les végétalisant, de construire l'arrêt de bus Place du Breuil sur chaussée bloquant et d'équiper le passage sous-voies de pistes cyclables complètement séparées du trafic pour d'avantage de sécurité dans les deux sens.

Apaisement du contexte local grâce à la végétalisation

Du point de vue urbanistique, le tronçon Est de la rue de Madretsch se caractérise par un relâchement progressif des constructions en direction de Mâche. A la hauteur du giratoire de la place du Breuil, les grands immeubles d'habitation dominant. En direction de Mâche, les bâtiments deviennent de plus en plus petits et l'image du lieu présente un caractère presque villageois. Pour mieux délimiter l'espace routier, apaiser et d'améliorer la qualité urbanistique et paysagère locale, il est prévu, devant le restaurant Sonne, de compléter par une rangée d'arbres et un espace végétalisé dédié à la détente et à la flânerie la surface libérée par la construction sur chaussée de l'arrêt de bus Place du Breuil. Le giratoire de la place du Breuil offre lui aussi un potentiel d'amélioration supplémentaire. En plus de végétaliser ses abords, il est également prévu d'aménager la surface située sous le tilleul d'hiver marquant devant le kiosque de l'ancien abribus avec des sièges et un éclairage attrayant.

Mesures visant à accroître la résilience face au changement climatique

Il est prévu de végétaliser les abords du giratoire de la place du Breuil, d'équiper la surface en dessous du tilleul à petites feuilles devant l'ancien kiosque d'un revêtement perméable et de réaliser une rangée d'arbres à la hauteur du restaurant Sonne. Ces différentes mesures contribuent à améliorer le microclimat et à favoriser la biodiversité.

Plus de sécurité grâce à des mesures adaptées et spécifiques à chaque tronçon

Une attention particulière a été accordée au gain supplémentaire de sécurité pour le trafic cycliste sur le tronçon de la rue de Madretsch est. Pour ce faire, les deux bandes cyclables existantes dans le passage sous-voies vont être transformées en pistes cyclables complètement séparées du trafic.

Décisions générales sur les transports

La chaussée standard existante avec séparation des modes peut être maintenue. Des adaptations de construction sont par contre nécessaires au niveau du passage sous-voies entre la rue de Madretsch et la rue de Mâche. Les bandes cyclables dans les deux directions doivent être transformées en pistes cyclables complètement séparées du trafic. Pour les transports publics, des arrêts sur chaussée bloquants sont prévus dans les deux sens de circulation à la hauteur du restaurant Sonne.

Possibilités de participation

En raison de marges de manœuvres minimales relatives au tronçon de la rue de Madretsch Est, aucune procédure de participation n'est prévue. La population sera néanmoins informée en temps voulu du déroulement exact des travaux.

Cependant, dans le cadre de la planification détaillée et comme pour tout autre projet, la Ville pourra aussi s'adresser directement aux personnes concernées par des mesures spécifiques, afin de clarifier des détails juridiques de la planification. En outre, la population a toujours la possibilité d'exercer une influence sur le projet par voies politiques ou juridiques officielles.

Financement

Les mesures d'accompagnement de la circulation sur la branche Est de l'A5 sont initiées et financées par la ville de Bienne. Selon le tronçon, il est possible de faire valoir des subventions de la Confédération et du canton sur la base du plan directeur des mesures d'accompagnement en matière de circulation et du projet d'agglomération. Le coût total du réaménagement du tronçon de la Rue de Madretsch Est s'élève à environ 2 millions de CHF. Environ 40% de ces coûts sont pris en charge par la Confédération et les cantons.

Objectifs du réaménagement de la Rue de Madretsch Est

- Gain de confort et de sécurité pour les cyclistes
- Priorisation des transports publics par rapport au TIM
- Développement des espaces verts et replantation d'arbres

Fiche d'information sur le tronçon : www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets

Legende

— Trottoir

- - - Bande cyclable

Arbre sur domaine public/privé

Nouvel arbre

— Délimitation du secteur

Ce plan représente une idée de base et se base sur le concept d'aménagement des mesures d'accompagnement de la circulation (MaC) de la branche Est de l'A5 et sur les réflexions d'aménagement élaborées jusqu'à présent dans le cadre de l'étude de projet du tronçon. Les détails de la réalisation seront encore discutés et intégrés.

Revalorisation de l'espace public en dessous du tilleul à petites feuilles par des adaptations du revêtement, du mobilier et de l'éclairage.

Nouvelle aire végétalisée dédiée à la rencontre.

Les arrêts de bus sur chaussée bloquants augmentent la ponctualité et la fiabilité de l'horaire.

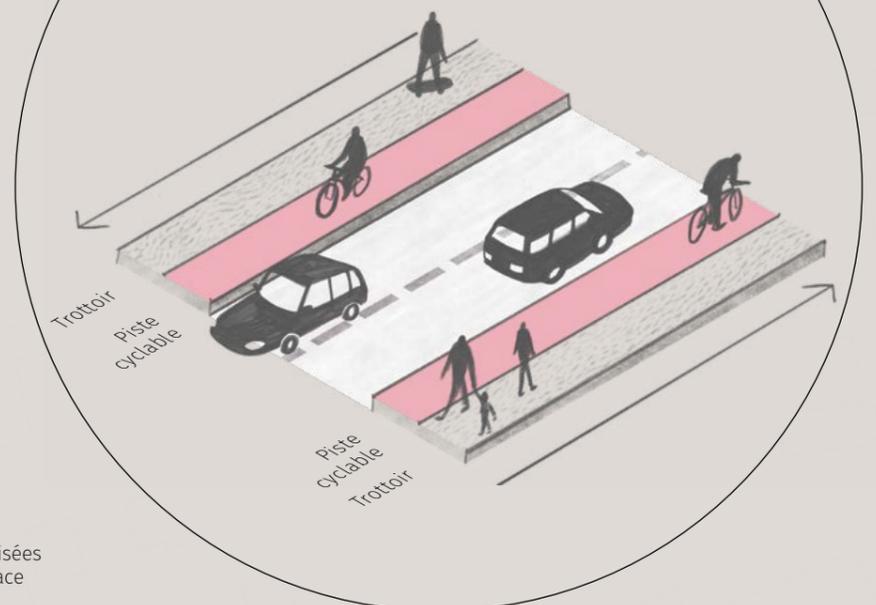
Davantage de sécurité pour les cyclistes grâce à des pistes cyclables séparées dans le passage sous-voies.

Sens unique avec circulation alternée.

Entre le giratoire de la place du Breuil et le sous-voies, la solution actuelle offre suffisamment de confort et de sécurité avec une voie pour les transports publics, les taxis et les vélos en direction de Mâche et une voie pour tous les usagers et usagères de la route en direction du giratoire. Des pistes cyclables séparées ne sont donc pas prévues sur ce tronçon.

Type de route :

Chaussée standard avec séparation des modes (= pistes cyclables séparées)*



*Des bandes cyclables sont techniquement réalisées sur certains tronçons, pour des questions de place ou de sécurité.

Mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à la branche Est de l'A5

Rendre l'espace routier plus attrayant sur l'ensemble de la ville

Dans le cadre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à la branche Est de l'A5, l'espace routier de Bienne sera revalorisé progressivement et durablement. Au total, 21 tronçons seront mis en œuvre progressivement et de manière coordonnée. Une période d'environ 10 ans est prévue à cet effet. L'attractivité sera renforcée sur les axes nord et sud ainsi que sur différentes liaisons transversales et les voies d'accès à l'autoroute. La Ville de Bienne poursuit ainsi une politique systématique de valorisation de l'espace public, d'animation des quartiers, de promotion de la mobilité durable et de lutte contre le changement climatique.

L'objectif des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) sur les axes nord et sud est de réduire encore le trafic et les émissions sonores, d'améliorer la sécurité, de réduire les atteintes à l'environnement et au climat et, globalement, d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Plus d'informations sur le projet : www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets
Vers la brochure de présentation : www.biel-bienne.ch/espaceroutier-principes

CONTACT

Ville de Bienne
Département des infrastructures
Rue Centrale 49
2501 Bienne
032 326 16 51
www.biel-bienne.ch